

Le partage des responsabilités

3.2 Orthopédagogue associée

Le travail d'accompagnement de l'orthopédagogue associée est une condition essentielle à la qualité de la formation offert dans le cadre du programme de maîtrise en éducation (concentration orthopédagogie) et à la bonne réalisation du stage. En cohérence avec les diverses compétences professionnelles développées dans le programme, le travail d'accompagnement doit cibler les trois volets du stage, lesquels portent sur les objets suivants. Les actions professionnelles suggérées dans chacun des volets sont non exhaustives et données à titre indicatif seulement.

1-Évaluation-intervention spécialisées auprès des élèves

- Réalisation de rencontres auprès d'un ou des élèves.

2- Collaboration et soutien auprès de la famille et des autres intervenants

- Participation à des rencontres de concertation
- Échanges avec l'enseignant et autres intervenants
- Collaboration avec les familles et autres intervenants de la communauté
- Soutien-conseil et accompagnement
- Intervention en classe dans le but de soutenir l'enseignant
- Partage de ressources

3-Développement professionnel et organisation des actions professionnelles

- Tenue de dossier
- Planification des actions professionnelles
- Rédaction des documents orthopédagogiques
- Lectures
- Participation à des formations

Ces 3 volets d'environ 90 heures chacun totalisent 270 heures. Un stage effectué en lien d'emploi peut exiger la réalisation d'actions professionnelles non prévues dans le cadre de ses fonctions en tant qu'orthopédagogue. Certaines actions professionnelles peuvent contribuer à plusieurs de ces volets. La ou le stagiaire aura à justifier la répartition de ses heures de stage dans chacun des volets.

Le travail d'accompagnement de l'orthopédagogue associée, qui correspond minimalement à sept demi-journées de travail, inclut trois rencontres avec la ou le stagiaire et la superviseure au début, au milieu et en fin de stage¹. Plus précisément, le travail d'accompagnement de l'orthopédagogue associée consiste :

Au début du stage :

- Prendre connaissance du Guide de stage et des documents pour l'encadrement de la ou du stagiaire. Communiquer avec la superviseure pour toutes questions et informations supplémentaires;
- Réaliser une rencontre avec la ou le stagiaire et la superviseure pour clarifier les attentes mutuelles en fonction des exigences du stage et du milieu d'accueil.

¹ Ces rencontres pourront se tenir à distance au moyen de technologie de communication ou en présentiel.

Au cours du stage :

- Observer la ou le stagiaire et lui donner des rétroactions régulièrement sur la qualité de son engagement dans son milieu de stage;
- Encadrer les activités de la ou le stagiaire en fonction des exigences particulières de chaque stage;
- Réaliser une rencontre avec la ou le stagiaire et la superviseure pour partager les observations faites en cours de stage, en discuter et échanger en vue de l'évaluation formative et sommative;
- Effectuer avec la ou le stagiaire les ajustements à la répartition des 270 heures de stage selon les trois volets, le cas échéant;
- Adopter une attitude ouverte et respectueuse à l'égard de la ou le stagiaire. Démontrer sa confiance dans le potentiel de la ou le stagiaire relativement à sa capacité d'apprendre et de se dépasser ;
- Favoriser le développement des compétences professionnelles en incitant la ou le stagiaire à construire de façon créative son identité d'orthopédaogogue;
- Communiquer avec la superviseure pour toute question concernant la ou le stagiaire.

À la fin du stage :

- Réaliser une rencontre avec la ou le stagiaire et la superviseure pour partager les observations faites en cours de stage, en discuter et échanger en vue de l'évaluation sommative.